



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 28 août 2019 (19 heures)

– 1^{re} séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastro Monaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11) **PAR TÉLÉPHONE**
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
PAR TÉLÉPHONE
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
Imane Allam, commissaire représentante du Comité de
parents (primaire)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du Comité
de parents
Linda Cazale, commissaire représentante du Comité de
parents (secondaire)
Julie Desharnais, commissaire cooptée
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- ABSENT :**
- M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement

- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
 - Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
 - Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
 - Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
 - MM. Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 6
 - René Morales, directeur du Service du secrétariat général
 - Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - M. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
 - Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
 - Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
 - Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
 - M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
 - Mmes Maude Leclerc, analyste, Secrétariat général
 - France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
 - Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information

Les commissaires Mélisandre Shanks, Linda Cazale et Imane Allam sortent pendant l'étude du point 9 (DG-01-404-A).

Les commissaires Violaine Cousineau et Jean-Denis Dufort sortent pendant l'étude des points 10 (A-10-179), 11 (A-33-1405), 12 (A-34-3278) 15 a) (CC-P-36), 15 b) (CC-C-7) et 15 c) (CC-M-312).

Deux pauses sont demandées : une première de 19 h 55 à 19 h 25 et une seconde de 21 h 30 à 21 h 50.

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire du Conseil des commissaires.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

L'ordre du jour est donc modifié et adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2019
- 4- Nouvelles institutionnelles :
- 5- Période réservée au public
- 6- Période réservée aux audiences :
 - a) AUD-583 Projet Liseur publique – Carrefour Jeunesse emploi Hochelaga-Maisonneuve
 - b) AUD-584 L'Ancre des jeunes
- 7- Avis de proposition des commissaires
- 8- DG-01-403 Direction générale – Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – cotisation annuelle 2019-2020
- 9- DG-01-404-A Direction générale – résolution 3 b) de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 19 juin 2019 portant sur le projet de loi 21 (Loi sur la laïcité de l'État) – suivi
- 10- A-10-179 Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire

- 11- A-33-1405 Service des ressources matérielles – conclusion et signature de deux (2) baux et de quatre (4) amendements de bail pour la location de locaux dans les bâtiments situés au 1945, rue Mullins, au 1750, rue Saint-André et au 6839, rue Drolet
- 12- A-34-3278 Complément d'information de la protectrice de l'élève au rapport PÉ-AVIS-41 présenté au Conseil des commissaires à la séance du 19 juin 2019
- 13- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :
- a) DG-02-482 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Atelier – année 2019-2020
 - b) DG-02-483 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction en intérim à l'école Marguerite-Bourgeoys – année 2019-2020
 - c) DG-02-484 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Le Plateau – année 2019-2020
 - d) DG-02-485 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Mathieu – année 2019-2020
 - e) DG-02-486 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Jean-de-la-Lande – année 2019-2020
 - f) DG-02-487 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Baril – année 2019-2020
 - g) DG-02-488 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Irénée-Lussier – année 2019-2020

- h) DG-05-181 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation d'effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la Convention d'usufruit signée avec le Fonds de placement immobilier Cominar – phase 1 des travaux d'aménagement – 5100, rue Sherbrooke Est
 - i) DG-05-182 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – annexe à la convention d'usufruit – autorisation de la signature de l'entente portant sur les conditions générales encadrant le processus de mise en concurrence et la réalisation des travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la convention d'usufruit signée avec le Fonds de placement immobilier Cominar
 - j) A-29-1944 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – nomination à la direction d'établissement pour l'année 2019-2020 – manifestations d'intérêt – bloc 7
 - k) A-29-1945 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – nominations à la direction d'établissement pour l'année 2019-2020 – manifestations d'intérêt – bloc 8
 - l) A-33-1396 Service des ressources matérielles – programme municipal de traitement de l'agrile du frêne – désignation d'une personne responsable d'agir au nom de la CSDM
 - m) A-34-3275 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité
 - n) A-34-3277 Service du secrétariat général – conclusion d'une entente de collaboration — *Les Productions Avanti Ciné Vidéo inc.* – Tournage de la série télévisuelle intitulée « 180 jours, saison 3 » à l'école secondaire Saint-Henri
- 14- Information :
- a) DG-05-180 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – annexe à la convention d'usufruit – autorisation de la signature de l'entente portant sur les conditions générales encadrant le processus d'appel d'offres et la réalisation des travaux d'aménagement avec le Fonds de placement immobilier Cominar

- b) A-29-1941 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – mission de recrutement d’enseignants – France-Belgique
- c) A-31-3887 Service des ressources financières – identification de sites potentiels d’implantation d’une nouvelle école primaire dans le secteur Griffintown (arrondissement Sud-Ouest) à Montréal – avis d’appel d’intérêts 27-585S
- d) A-33-1373 Service des ressources matérielles – suivis demandés lors de la table d’échanges du 15 mai 2019
- e) INF-817 Lettre au ministre de l’éducation au sujet d’un programme national d’alimentation dans les écoles
- f) INF-818 Lettre de fin de mandat du commissaire Léo Lavoie
- g) INF-819 Lettre de la Société québécoise des infrastructures au sujet de l’école Irénée-Lussier
- h) INF-820 Service des ressources financières – identification de sites potentiels d’implantation d’une nouvelle école primaire dans le secteur Le Triangle Namur/ Jean-Talon (Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce) à Montréal – avis d’appel d’intérêts 27-597S
- i) INF-822 Calendrier et lieu des séances du Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal pour l’année 2019-2020
- j) INF-823 Lettre du Ministre de l’environnement et du changement climatique concernant la gestion de l’eau potable (Mouvement Communauté bleue)
- k) INF-824 Appui du Conseil d’Arrondissement de Ville-Marie portant sur la mise en place d’une mesure alimentaire dans les écoles
- l) INF-825 Lettre du Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur concernant l’octroi d’une aide financière pour l’ajout d’espace
- m) INF-827 Lettre du Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur concernant l’octroi d’une aide financière pour l’amélioration de l’offre de services
- n) INF-829 Lettre du Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur concernant la loi sur la laïcité

- o) INF-830 Lettre au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au sujet des modalités d'application de la Loi 21
 - p) A-33-1400 Service des ressources matérielles – bilan de la rentrée 2019
- 15- Propositions des commissaires :
- a) CC-P-36 Proposition de la commissaire Imane Allam portant sur les violences sexuelles en milieu scolaire
 - b) CC-C-7 Proposition d'urgence des commissaires Imane Allam, Linda Cazale, Mohamed Maazami et Marie-José Mastromonaco pour des déplacements sécuritaires entre la maison et l'école
 - c) CC-M-312 Proposition de la présidente, Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman, et Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de réduire le gaspillage alimentaire
 - d) CC-I-102 Proposition des commissaires Violaine Cousineau et Jean-Denis Dufort concernant l'application de la Loi sur la laïcité de l'État
- 16- Période réservée aux commissaires
- 17- Période réservée à la direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 19 juin 2019.

3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 19 juin 2019.

4. Nouvelles institutionnelles

La présidente souligne la rentrée scolaire dans les établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans un contexte de 223 projets de travaux de rénovation, de construction et d'agrandissement dans 150 écoles. Elle mentionne aussi le travail des ressources humaines qui ont mis tous leurs efforts pour faire en sorte d'avoir le personnel nécessaire pour assurer l'enseignement et le soutien à l'enseignement dans les établissements. Une main d'applaudissement est donnée à toutes les équipes incluant les équipes-écoles pour cette rentrée scolaire à la CSDM.

5. Période réservée au public

- a) Salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons s'informe des développements dans le dossier de la salle de concert de l'école de Joseph-François Perrault.

La présidente lui mentionne qu'il n'y a pas eu beaucoup de développement entre le dernier Conseil et celui-ci, étant donné la saison estivale. Elle l'informe qu'une rencontre aura lieu avec un conseiller externe concernant les stratégies à mettre en place en vue d'obtenir du financement pour ce projet.

Elle ajoute qu'elle est toujours en attente d'une rencontre avec la ministre de la Culture à ce sujet. Finalement, elle invite M. Fitzsimmons à rencontrer la nouvelle direction de l'école Joseph-François Perrault, M. Éric Sirois afin de lui expliquer toutes les étapes de ce projet. La présidente remercie M. Fitzsimmons pour son intervention.

b) Loi sur la laïcité de l'État

Mme Marley Beauchamp, enseignante au secondaire à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le quartier Parc-Extension, vient dénoncer la décision de la CSDM d'appliquer la Loi sur la laïcité. Elle mentionne qu'en tant que personne issue de la minorité sexuelle et de genre, ses droits sont garantis par la Charte et que par conséquent, elle ne vit pas de discrimination. Pour cette raison, elle appuyait la position adoptée par les commissaires au printemps dernier et demande pourquoi ces derniers abdiquent maintenant sous la pression sociale.

Mme Dora-Marie Goulet, mère d'un enfant à la CSDM, fait part aux commissaires de ses inquiétudes concernant la mise en application de la Loi sur la laïcité. Elle fait part de sa crainte que cette Loi ait pour effet d'accentuer la haine dans la société. Elle demande ce qui sera fait pour assurer le développement des enfants dans un monde où l'intolérance, le racisme, le sexisme et la haine n'ont pas leur place.

Mme Bouchera Chelbi, représentante du groupe *Droit d'enseigner au Québec pour toutes et tous* rappelle qu'en juin dernier, ils étaient venus plaider en faveur de la suspension de l'application de la Loi sur la laïcité. Elle aborde le risque que des familles entières souffrent de l'application de cette Loi. Elle ajoute que cette situation aura des conséquences très lourdes pour les femmes, pour les commissions scolaires et pour les élèves. Elle termine en soulignant le travail assidu des commissaires qui se sont prononcés sans aucune nuance contre cette Loi et qui n'ont jamais eu peur de la dénoncer.

Mme Elyse Bourbeau pose une série de questions sur les modalités d'application de la Loi sur la laïcité, notamment au niveau du processus d'embauche. Elle termine son intervention en mentionnant aux commissaires que, selon elle, la décision de reporter l'application de la Loi était la décision non seulement juste et éthique, mais aussi responsable et raisonnable envers ses employés autant les enseignants que les employés des ressources humaines. Elle demande pourquoi la Commission scolaire n'a pas décidé de maintenir la décision et de laisser au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le soin de faire appliquer la Loi.

Mme Émilie Plank, parent et enseignante à la CSDM, mentionne qu'elle éprouve beaucoup de difficulté à aborder le sujet de la Loi sur la laïcité. Elle s'inquiète de ce qui arrivera aux femmes qui ont réussi leurs quatre années en science de l'éducation et qui sont profondément engagées envers l'éducation de la société. Elle dénonce la collaboration des commissaires à faire appliquer la loi et craint que ceci entraîne un retour en arrière.

M. Joey Berger, débute son intervention en rappelant son statut d'homme blanc, hétérosexuel, cisgenre qui n'a jamais été victime de discrimination. Il soutient que la commission scolaire a l'obligation morale d'appuyer et de soutenir la communauté diversifiée d'enseignant et de pédagogue travaillant dans ces écoles. Il ajoute que les droits collectifs, particulièrement ceux des Québécoises musulmanes sont menacés. Pour terminer, il demande que la CSDM, en tant qu'organisation qui emploie des femmes musulmanes, reconsidère son adhésion à la loi.

Mme Dalila Matoub, enseignante depuis 27 ans, mentionne qu'elle a fait le choix de travailler à la CSDM il y a 12 ans puisqu'elle partageait les valeurs de diversité et de multiculturalisme promues par l'organisation. Elle relate avoir été visée pour la première fois par des parents d'élèves sur les réseaux sociaux qui l'identifiait comme la seule voilée de l'école. Elle raconte avoir vécu sa rentrée scolaire dans le stress et la peur. Elle rappelle qu'elle est là par passion de l'enseignement et non pour faire une leçon religieuse et que l'école est un milieu où l'on peut connaître la diversité et connaître l'autre.

La présidente remercie Mme Dalila Matoub pour son témoignage et son courage. Elle souligne que le Conseil des commissaires a exprimé au gouvernement du Québec la position de la CSDM au sujet du vivre ensemble. Elle mentionne que le mémoire qui a été déposé, mais pour lequel la Commission scolaire n'a pas été entendue, exprimait le danger et les enjeux que la Loi aurait sur le vivre ensemble dans les écoles et demandait que les enseignants et les directions d'écoles publiques ne soient pas visés par cette Loi. Elle expose qu'au-delà des règlements et politiques de la CSDM, le gouvernement du Québec veut absolument faire appliquer la Loi même si par la voix de la direction générale et par celle de la présidence, la complexité des enjeux liés à son application avait été exposée lors d'une rencontre en juin dernier. Elle ajoute qu'étant donné que le directeur général représente la plus haute autorité administrative, il doit mettre en application la loi. Celle-ci ne représente pas nécessairement la position du Conseil des commissaires, adoptée en juin dernier. Elle conclut en rappelant que la majorité du conseil n'est pas d'accord avec l'application de la Loi.

6. Période réservée aux audiences

a) AUD-583 Projet Liseur public – Carrefour Jeunesse Emploi Hochelaga-Maisonneuve

Mme Ève Cyr, directrice générale du Centre jeunesse emploi Hochelaga-Maisonneuve, vient parler du projet *Liseur public*, mis sur pied en collaboration avec le centre d'éducation aux adultes Hochelaga-Maisonneuve. L'objectif de ce projet est de rehausser et maintenir les compétences en littératie pour les populations qui sont plus éloignées de la formation. Elle explique les différents aspects de cette initiative qui, avec la participation du comédien Olivier Courtois comme liseur public, a permis de donner plus de 40 performances, devant plus de 850 personnes et de remettre 828 livres dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Ce projet a pour but de redonner aux adultes avec un faible niveau de littératie le plaisir de lire. Elle ajoute que suite à ce succès, une brigade formée de 30 jeunes, dont 6 de l'école Hochelaga et 24 citoyens permet de garder le projet vivant.

Afin de sauver ce projet et de l'implanter dans le quartier, elle mentionne que l'organisme est à la recherche d'un financement récurant sur deux ou trois ans. Ce projet permettra à un plus grand nombre de citoyens d'avoir accès aux outils nécessaires pour reprendre en main leurs compétences en littératie. Elle conclut en remerciant les commissaires pour leur écoute et en les invitant à aller lire sur le projet.

La présidente remercie Mme Cyr pour son intervention et propose que certains membres du Conseil visitent l'organisme pour voir le travail qui est fait. Par la suite, Mme Cyr répond à quelques questions des commissaires.

b) AUD-584 L'Ancre des jeunes

M. Jean-François Caron de l'Ancre des jeunes, un organisme œuvrant en persévérance et en raccrochage scolaire et partenaire de la CSDM vient présenter un projet réalisé dans le cadre d'un volet en participation citoyenne. Il est accompagné de deux jeunes qui viennent présenter le texte écrit par Mmes Annabelle Charron, Mia T. Richer et M. Antoine Champagne au sujet de l'éducation et du système scolaire. Mme Charron et Mme T. Richer font la lecture du manifeste « les naufragés de l'école ».

La présidente remercie Mmes Charron et T. Richer pour la lecture du manifeste et invite M. Caron à transmettre ce dernier au ministre de l'Éducation. Elle mentionne que c'est une position publique de la part des jeunes qui mérite d'être connue par tous. Une période d'échange a ensuite lieu entre les commissaires et Mmes Charron et T. Richer au sujet des améliorations pouvant être apportées au système d'éducation pour aider les jeunes en difficulté. M. Jean-François Caron conclut en promettant de faire le meilleur pour porter le message des jeunes le plus loin possible.

7. Avis de propositions des commissaires

- a) La commissaire Imane Allam déposera une proposition sur la dérogation à l'âge d'admissibilité au préscolaire et au primaire.
- b) La commissaire Imane Allam déposera une proposition sur le civisme à la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

8. Direction générale – Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – cotisation annuelle 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-01-403 en date du 21 août 2019
de Mme Maude Leclerc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale de la FCSQ a déterminé, en application de ses règlements généraux, que la cotisation annuelle 2019-2020 serait majorée de 2 %;

CONSIDÉRANT que pour la CSDM cette cotisation est de 406 404,22 \$ et payable en totalité avant le 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'article 5 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM (R2011-1)*, prévoir que le Conseil des commissaires a le pouvoir d'autoriser le paiement de cette cotisation;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle 2019-2020 à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), au montant de 406 404,22 \$;
- 2° de CONFIER le mandat au Service des ressources financières de procéder au paiement de cette cotisation avec le 30 septembre 2019.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng demande le vote.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent contre.

Le commissaire Ben Valkenburg s'abstient.

La proposition est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle 2019-2020 à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), au montant de 406 404,22 \$;
- 2° de CONFIER le mandat au Service des ressources financières de procéder au paiement de cette cotisation avec le 30 septembre 2019.

9. Direction générale – résolution 3b) de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 19 juin 2019 portant sur le projet de loi 21 (Loi sur la laïcité de l'État) – suivi

Document déposé : Rapport DG-01-404-A en date du 28 août 2019 de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le mémoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) déposé à la Commission des institutions dans le cadre des consultations particulières sur le projet de Loi 21 faisait état de l'opposition de la CSDM à la Loi sur la laïcité de l'État;

CONSIDÉRANT les échanges entre le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la présidente de la CSDM et la direction générale au sujet de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Loi 21 peut s'appliquer sans modifier les politiques et les règlements de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les consultations et les autres actions qui en découlent sont par conséquent devenues caduques;

CONSIDÉRANT que la Loi 21 est d'ordre public et protégée par la clause dérogatoire;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de la sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur datée du 20 août 2019 qui réitère aux directeurs généraux la responsabilité qui leur incombe d'appliquer la Loi 21 (annexe 1);

CONSIDÉRANT que même si la Loi 21 a préséance sur les règlements et les politiques de la CSDM et par conséquent, s'applique d'office, il importe, pour assurer la cohérence et la clarté dans la mise en œuvre de la loi, d'adapter explicitement les politiques et les règlements en fonction de la Loi 21;

CONSIDÉRANT que certains ajustements aux procédures actuelles sont requis dans la mise en œuvre de la Loi 21;

CONSIDÉRANT que les modalités d'application de la Loi 21 bénéficieraient d'être discutées avec les partenaires concernés;

CONSIDÉRANT que le directeur général s'est vu confier, à l'article 13 de la Loi 21, la responsabilité de la mise en œuvre de cette loi à la CSDM et qu'il doit l'appliquer;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER le directeur général et la présidente pour procéder à des rencontres avec les syndicats et les associations concernés de même qu'avec le Comité de parents au sujet des modalités d'application de la Loi 21;
- 2° de MANDATER le directeur général pour procéder aux ajustements des procédures, des politiques et des règlements découlant de la mise en œuvre de la Loi 21 et pour en faire rapport au Conseil.

Le commissaire Jean-Denis Dufort demande le vote.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beudet, Chantal Jorg, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent contre.

Les commissaires Jean-François Gosselin et Ben Valkenburg s'abstiennent.

La proposition est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le directeur général et la présidente pour procéder à des rencontres avec les syndicats et les associations concernés de même qu'avec le Comité de parents au sujet des modalités d'application de la Loi 21;

- 2° de MANDATER le directeur général pour procéder aux ajustements des procédures, des politiques et des règlements découlant de la mise en œuvre de la Loi 21 et pour en faire rapport au Conseil.

10. Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire

Document déposé : Rapport A-10-179 en date du 21 juin 2019
de M. Sylvain Sénécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Service de l'organisation scolaire s'est doté d'une *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* et de ses règles d'application;

CONSIDÉRANT que cette politique stipule que la tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire doit être revue annuellement par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le Service de l'organisation scolaire, après analyse, propose une augmentation de 2,27 % de la tarification pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'accord unanime du Comité consultatif du transport d'augmenter les tarifs de 2,27 %;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service de l'organisation scolaire à augmenter la tarification actuelle 179,83 \$ à 183,91 \$ par élève et de 273,30 \$ à 279,50 \$ par famille de deux enfants et plus pour l'année scolaire 2019-2020.

11. Service des ressources matérielles – conclusion et signature de deux (2) baux et de quatre (4) amendements de bail pour la location de locaux dans les bâtiments situés au 1945, rue Mullins, au 1750, rue Saint-André et au 6839, rue Drolet

Document déposé : Rapport A-33-1405 en date du 14 août 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2018, le Conseil des commissaires a adopté le rapport A-33-1304-A qui prévoit la modification du terme des baux dans certains immeubles excédentaires (résolution 12);

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 29 janvier 2019, le Conseil des commissaires a adopté le rapport A-33-1310-A qui prévoit le renouvellement des baux à échéance au 30 juin 2019 (résolution 15);

CONSIDÉRANT les recommandations du PTRDI 2019-2022, adopté par le Conseil des commissaires à la séance ordinaire du 19 décembre 2018 (résolution 9);

CONSIDÉRANT l'ajout d'une clause au bail, permettant à la Maison Saint-Charles de réduire sa superficie en cours de bail et les validations auprès du secteur juridique;

CONSIDÉRANT que le CPE *La Sourithèque* souhaite ouvrir un deuxième point de service à la même adresse, soit au 1750, rue Saint-André;

CONSIDÉRANT que *La Sourithèque* effectuera des travaux, afin d'accueillir ce 2^e point de service;

CONSIDÉRANT les travaux nécessitant des investissements importants de la part du CPE *La Sourithèque*;

CONSIDÉRANT le report de la signature de l'acte de vente pour l'immeuble 172 situé au 6839, rue Drolet du 30 juin au 30 septembre 2019 et possiblement jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger les baux avec les locataires de cet immeuble jusqu'à la signature de l'acte de vente;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM (R2011-1)* prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER la conclusion de deux (2) baux et de quatre (4) amendements de bail pour la location de locaux dans les bâtiments situés au 1945, rue Mullins, au 1750, rue Saint-André et au 6839, rue Drolet;
- 2^o d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer deux (2) baux et quatre (4) amendements de bail pour la location de locaux dans les bâtiments situés au 1945, rue Mullins, au 1750, rue Saint-André et au 6839, rue Drolet.

12. Complément d'information de la protectrice de l'élève au rapport PÉ-AVIS-41 présenté au Conseil des commissaires à la séance du 19 juin 2019

Document déposé : Rapport A-34-3278 en date du 26 août 2019
de M^e Ann-Sophie Verrier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport PÉ-AVIS-41 de la protectrice de l'élève présenté à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 19 juin 2019 à l'effet d'obtenir de la protectrice de l'élève un complément d'information quant aux recommandations contenues à son rapport PÉ-AVIS-41;

CONSIDÉRANT qu'en réponse à la demande du Conseil des commissaires, la protectrice de l'élève a transmis au Secrétariat général le 26 août 2019 un complément d'information concernant son rapport PÉ-AVIS-41 (voir annexe du présent rapport);

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit à l'article 220.2 que « le protecteur de l'élève doit, dans les 30 jours de la réception de la demande du plaignant, donner au Conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui proposer les correctifs qu'il juge appropriés. »

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* indique que « la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire en application de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* doit notamment prévoir l'obligation du Conseil des commissaires d'informer le plaignant des suites qu'il entend donner à toute recommandation du protecteur de l'élève. »

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2012-1 sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents ainsi que les plaintes formulées par des tiers* de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) indique que le « Conseil des commissaires :

- Reçoit l'avis du protecteur de l'élève;
- Se prononce sur les recommandations du protecteur de l'élève à la première réunion ordinaire suivant la réception du rapport;
- Informe l'élève ou le parent des suites qu'il entend donner à toute recommandation du protecteur de l'élève;
- S'assure que le protecteur de l'élève est informé des suites données à ses recommandations; »

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires ne s'est pas prononcé quant à la 2^e et 3^e recommandations de la protectrice de l'élève concernant l'intégration partielle et les fonds nécessaires pour une ressource en Langue des signes québécoise (LSQ);

Il est PROPOSÉ :

- 1^o de PRENDRE acte du complément d'information de la protectrice de l'élève;
- 2^o (d'ACCEPTER ou de REFUSER) la recommandation de la protectrice de l'élève à l'effet que l'élève soit intégré au cours de mathématique pour un bloc de trois heures, à un cours d'éducation physique et un cours d'arts plastiques, le tout équivalent à environ cinq heures de présence semaine à l'école ordinaire;

- 3° (d'ACCEPTER ou de REFUSER) la recommandation de la protectrice de l'élève de déboursier les frais d'accompagnement par une ressource LSQ dans le cadre d'une intégration partielle de l'élève en classe ordinaire.

La commissaire Chantal Jorg propose en amendements, d'ajouter les éléments de propositions suivants :

- 4° de DEMANDER à la direction de l'école de mettre en place un comité multi visant à soutenir l'intégration partielle de l'élève avec l'objectif d'augmenter le niveau d'intégration à la hauteur de la capacité de l'élève et dans les contenus qui seront jugés comme étant les plus probants à une intégration réussie, en tenant compte des ressources disponibles dans l'établissement, notamment en utilisant les périodes disponibles auprès de certains enseignants maîtrisant le LSQ;
- 5° de DEMANDER à la direction des Services à l'élève de désigner une orthophoniste-conseil au comité multi de l'école afin de soutenir l'identification des moyens à mettre en œuvre dans le cadre de l'intégration partielle de l'élève;

La proposition amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE acte du complément d'information de la protectrice de l'élève;
- 2° de REFUSER la recommandation de la protectrice de l'élève à l'effet que l'élève soit intégré au cours de mathématique pour un bloc de trois heures, à un cours d'éducation physique et un cours d'arts plastiques, le tout équivalent à environ cinq heures de présence semaine à l'école ordinaire;
- 3° de REFUSER la recommandation de la protectrice de l'élève de déboursier les frais d'accompagnement par une ressource LSQ dans le cadre d'une intégration partielle de l'élève en classe ordinaire;
- 4° de DEMANDER à la direction de l'école de mettre en place un comité multi visant à soutenir l'intégration partielle de l'élève avec l'objectif d'augmenter le niveau d'intégration à la hauteur de la capacité de l'élève et dans les contenus qui seront jugés comme étant les plus probants à une intégration réussie, en tenant compte des ressources disponibles dans l'établissement, notamment en utilisant les périodes disponibles auprès de certains enseignants maîtrisant le LSQ;
- 5° de DEMANDER à la direction des Services à l'élève de désigner une orthophoniste-conseil au comité multi de l'école afin de soutenir l'identification des moyens à mettre en œuvre dans le cadre de l'intégration partielle de l'élève.

13. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières - article 11 du Règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 19 juin et le 28 août 2019;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Atelier – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-482 en date du 5 juillet 2019
de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Sophie Daigle au poste de direction de l'école Atelier à compter du 8 juillet 2019.

- b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction en intérim à l'école Marguerite-Bourgeoys – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-483 en date du 5 juillet 2019
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Josée Lavoie au poste de direction en intérim à l'école Marguerite-Bourgeoys à compter du 8 juillet 2019.

- c) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Le Plateau – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-484 en date du 5 juillet 2019
de M. Alain Provost concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Julie Dessureault au poste de direction à l'école Le Plateau à compter du 8 juillet 2019.

- d) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Mathieu – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-485 en date du 5 juillet 2019
de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Daphnée Landry au poste de direction à l'école Saint-Mathieu à compter du 8 juillet 2019;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* (P2009-2).

- e) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Jean-de-la-Lande – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-486 en date du 5 juillet 2019
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Nathalie Jarrin au poste de direction à l'école Saint-Jean-de-la-Lande à compter du 8 juillet 2019.

- f) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Baril – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-487 en date du 5 juillet 2019
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Alexandra Dufort au poste de direction à l'école Baril à compter du 8 juillet 2019;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* (P2009-2).

- g) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Irénée-Lussier – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-488 en date du 8 juillet 2019
de M. Alain Provost concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Rhéal Lauzon au poste de direction à l'école Irénée-Lussier à compter du 9 juillet 2019.

- h) Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – autorisation d'effectuer les travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la Convention d'usufruit signée avec le Fonds de placement immobilier Cominar – phase 1 des travaux d'aménagement – 5100, rue Sherbrooke Est

Document déposé : Rapport DG-05-181 en date du 9 juillet 2019
de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

1° d'AUTORISER le Fonds de placement immobilier Cominar à effectuer la phase 1 des travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la Convention d'usufruit pour le coût maximal de réalisation de la portée des travaux des plans et devis actuels qui est indiqué au présent rapport;

2° d'AUTORISER la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle à signer le formulaire d'autorisation d'effectuer les travaux d'aménagement joint en annexe;

3° d'AUTORISER la direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, pour la première phase des travaux, à procéder à toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

- i) Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – annexe à la convention d'usufruit – autorisation de la signature de l'entente portant sur les conditions générales encadrant le processus de mise en concurrence et la réalisation des travaux relatifs aux améliorations de l'immeuble visé par la convention d'usufruit signée avec le Fonds de placement immobilier Cominar

Document déposé : Rapport DG-05-182 en date du 9 juillet 2019
de Mme Manon Lanctôt concernant le sujet en référence

1° d'AUTORISER la signature de l'entente concernant les conditions générales encadrant le processus de mise en concurrence et la réalisation des travaux relatifs aux améliorations à l'immeuble visé par la convention d'usufruit que doit effectuer Cominar pour le compte de la CSDM, laquelle est jointe au présent rapport (Annexe 1 confidentielle).

j) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement – nomination à la direction d'établissement pour l'année 2019-2020 – manifestations d'intérêt – bloc 7

Document déposé : Rapport A-29-1944 en date du 25 juin 2019
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Isabelle Gaigeard au poste de direction de l'école Les-Enfants-du-Monde à compter du 1^{er} juillet 2019.

k) Direction générale adjointe à la gestion des personnes

Document déposé : Rapport A-29-1945 en date du 2 juillet 2019
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes au poste de direction des établissements précisés à la date spécifiée :

	PRIMAIRE	DATE
École Lambert-Closse	Éric Thermidor*	1 ^{er} juillet 2019
École Cœur-Immaculé-de-Marie	Jérôme Lamontagne*	1 ^{er} juillet 2019

2° de SOUMETTRE les nouvelles nominations soit celles dont le nom est suivi d'un astérisque à une période de probation conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la CSDM* (P2009-2).

l) Service des ressources matérielles – programme municipal de traitement de l'agrile du frêne – désignation d'une personne responsable d'agir au nom de la CSDM

Document déposé : Rapport A-33-1396 en date du 3 juillet 2019
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

1° de DÉSIGNER et AUTORISER Mme Vanessa Cardin-Dubé, ou toute autre personne occupant les fonctions de la coordination aux Grands chantiers – Aménagement extérieur et réhabilitation des sols du Service des ressources matérielles, à effectuer la démarche nécessaire pour demander une subvention relative au traitement des frênes situés sur les propriétés de la CSDM, à remplir, à transmettre et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

m) Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-3275 en date du 4 juillet 2019 de M^e Marie-Li Bélisle et de Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

- 1° de RENVERSER la décision de la direction du Service de l'organisation scolaire quant à l'irrecevabilité de la demande présentée hors-délai;
- 2° d'ACCEPTER d'analyser la demande de dérogation à l'âge d'admissibilité et de PROCÉDER à l'évaluation du rapport de la psychologue externe remis par le père;
- 3° de RECOMMANDER l'inscription de l'enfant en maternelle 5 ans à l'école mentionnée au rapport pour septembre 2019 si la psychologue de la CSDM confirme l'évaluation soumise dans le rapport remis aux parents;
- 4° d'INVITER l'école concernée à prendre les mesures qu'elle juge appropriées afin de faciliter l'intégration de l'élève, le cas échéant.

n) Service du secrétariat général – conclusion d'une entente de collaboration — Les Productions Avanti Ciné Vidéo inc. – tournage de la série télévisuelle intitulée « 180 jours, saison 3 » à l'école secondaire Saint-Henri

Document déposé : Rapport A-34-3277 en date du 9 juillet 2019 de M^e Jessy-Authier-Lanctôt concernant le sujet en référence

- 1° d'AUTORISER *Les Productions Avanti Ciné Vidéo inc.* à procéder au tournage de la saison 3 de la série intitulée « 180 jours » à l'école secondaire Saint-Henri;
- 2° d'AUTORISER le Directeur général de la CSDM à signer l'entente de collaboration avec *Les Productions Avanti Ciné Vidéo inc.*;
- 3° de MANDATER le Service du secrétariat général de soutenir l'école secondaire Saint-Henri dans toutes les démarches de ce tournage et d'assurer l'application de l'entente de collaboration.

14. Information :

- a) DG-05-180 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – centre administratif et annexe – délocalisation – annexe à la convention d'usufruit – autorisation de la signature de l'entente portant sur les conditions générales encadrant le processus d'appel d'offres et la réalisation des travaux d'aménagement avec le Fonds de placement immobilier Cominar

- b) A-29-1941 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – mission de recrutement d’enseignants – France-Belgique
- c) A-31-3887 Service des ressources financières – identification de sites potentiels d’implantation d’une nouvelle école primaire dans le secteur Griffintown (arrondissement Sud-Ouest) à Montréal – avis d’appel d’intérêts 27-585S
- d) A-33-1373 Service des ressources matérielles – suivis demandés lors de la table d’échanges du 15 mai 2019
- e) INF-817 Lettre au ministre de l’éducation au sujet d’un programme national d’alimentation dans les écoles
- f) INF-818 Lettre de fin de mandat du commissaire Léo Lavoie
- g) INF-819 Lettre de la Société québécoise des infrastructures au sujet de l’école Irénée-Lussier
- h) INF-820 Service des ressources financières – identification de sites potentiels d’implantation d’une nouvelle école primaire dans le secteur Le Triangle Namur/ Jean-Talon (Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce) à Montréal – avis d’appel d’intérêts 27-597S
- i) INF-822 Calendrier et lieu des séances du Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal pour l’année 2019-2020
- j) INF-823 Lettre du Ministre de l’environnement et du changement climatique concernant la gestion de l’eau potable (Mouvement Communauté bleue)
- k) INF-824 Appui du Conseil d’Arrondissement de Ville-Marie portant sur la mise en place d’une mesure alimentaire dans les écoles
- l) INF-825 Lettre du Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur concernant l’octroi d’une aide financière pour l’ajout d’espace
- m) INF-827 Lettre du Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur concernant l’octroi d’une aide financière pour l’amélioration de l’offre de services
- n) INF-829 Lettre du Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur concernant la loi sur la laïcité

- o) INF-830 Lettre au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au sujet des modalités d'application de la Loi 21
- p) A-33-1400 Service des ressources matérielles – bilan de la rentrée 2019

15. Propositions des commissaires :

15. a) Proposition de la commissaire Imane Allam portant sur les violences sexuelles en milieu scolaire

Document déposé : CC-P-36

CONSIDÉRANT que le Comité contre les violences sexuelles issu d'une initiative de jeunes de 12 à 16 ans, demandait des changements et des mécanismes pour renforcer leur sécurité à l'école primaire et secondaire. Ces jeunes nous rappellent à toutes et à tous que notre société a le devoir d'agir pour prévenir ce genre de violences lesquelles ne sont pas marginales;

CONSIDÉRANT qu'environ 66 % des victimes d'agressions sexuelles ont moins de 18 ans (Sécurité publique 2013);

CONSIDÉRANT que les séquelles liées aux violences et agressions sexuelles peuvent ne pas être toujours visibles, les jeunes victimes portent avec eux ce lourd fardeau qui risque d'influencer plusieurs sphères de leur vie à divers stades de leur développement. Les violences et agressions sexuelles sont des événements traumatiques pour toutes les victimes, lesquels se manifestent par le développement de problèmes de santé mentale;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, seule la loi 151 visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur est considérée comme une loi de prévention. Il n'existe aucune loi pour prévenir les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire ou en formation des jeunes et des adultes. En effet, la loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, ne fait référence qu'aux formes d'intimidation et de violence, motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique. Cette loi ne vise pas spécifiquement la prévention des violences ou agressions sexuelles à caractère sexuel dans les établissements scolaires;

CONSIDÉRANT la proposition d'urgence relative à la violence sexuelle en milieu scolaire adoptée à l'unanimité par le Conseil des commissaires le 25 avril 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption d'une proposition similaire par le Comité de parents le 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT la pertinence de prendre acte et d'évaluer l'action menée depuis l'adoption de cette proposition, exigence nécessaire pour envisager des protocoles, des corrections, des adaptations ou d'autres mesures à mettre en place;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DONNER à la direction générale le mandat de déposer au Conseil, à l'automne 2019, un état de situation sur la mise en œuvre dans les milieux scolaires primaires, secondaires et de formation des jeunes et des adultes des orientations déterminées par le Conseil.

Le commissaire Kenneth George propose, en amendements, de modifier les considérants de façon à ce qu'ils se lisent comme suit :

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que le Comité contre les violences sexuelles issu d'une initiative de jeunes de 12 à 16 ans, demandait des changements et des mécanismes pour renforcer leur sécurité à l'école primaire et secondaire. Ces jeunes nous rappellent à toutes et à tous que notre société a le devoir d'agir pour prévenir ce genre de violences lesquelles ne sont pas marginales;

CONSIDÉRANT qu'environ 66 % des victimes d'infractions sexuelles rapportées ont moins de 18 ans (Sécurité publique 2013);

CONSIDÉRANT que les séquelles liées aux violences et agressions sexuelles peuvent ne pas être toujours visibles, les jeunes victimes portent avec eux ce lourd fardeau qui risque d'influencer plusieurs sphères de leur vie à divers stades de leur développement. Les violences et agressions sexuelles sont des événements traumatisants pour toutes les victimes, lesquels peuvent se manifester par le développement de problèmes de santé mentale;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, la loi 151 visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement se limite à l'enseignement supérieur et ne fait aucune référence à ce qui se vit dans les écoles primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation adulte;

CONSIDÉRANT la proposition d'urgence relative à la violence sexuelle en milieu scolaire adoptée à l'unanimité par le Conseil des commissaires le 25 avril 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption d'une proposition similaire par le Comité de parents le 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT la pertinence de prendre acte et d'évaluer l'action menée depuis l'adoption de cette proposition, exigence nécessaire pour envisager des protocoles, des corrections, des adaptations ou d'autres mesures à mettre en place;

La proposition amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la direction générale le mandat de déposer au Conseil, à l'automne 2019, un état de situation sur la mise en œuvre dans les milieux scolaires primaires, secondaires et de formation des jeunes et des adultes des orientations déterminées par le Conseil.

15. b) Proposition d'urgence des commissaires Imane Allam, Linda Cazale, Mohamed Maazami et Marie-José Mastromonaco pour des déplacements sécuritaires entre la maison et l'école

Document déposé : CC-C-7

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a déposé un mémoire sur la sécurité aux abords des écoles à la Commission de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la situation routière particulière actuellement vécue sur le territoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la Commission de la sécurité publique a adopté 15 recommandations le 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT que les recommandations que la Commission de la sécurité publique a formulées auprès de son administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DIFFUSER lesdites recommandations auprès du Comité de parents de la CSDM;
- 2° d'INFORMER les Conseils d'établissement de ces 15 recommandations afin qu'ils demandent, s'ils le souhaitent, des rencontres avec les élus de leur arrondissement, pour que ces recommandations soient mises en œuvre le plus rapidement possible;
- 3° d'INFORMER les directions d'établissement de ces 15 recommandations afin de les outiller dans leurs interventions auprès des autorités municipales;
- 4° de DEMANDER à la présidente de rencontrer la mairesse de Montréal afin de discuter de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations notamment les recommandations suivantes : R-13 à R-15;
- 5° de MANDATER le Comité de la sécurité de la CSDM d'effectuer une vigie quant à l'avancement des recommandations visant les brigadiers scolaires, notamment R-13 à R-15, dans le cadre de son plan d'action 2019-2020.

15. c)

Proposition de la présidente, Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman, et Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de réduire le gaspillage alimentaire

Document déposé : CC-M-312

CONSIDÉRANT les enjeux environnementaux et l'urgence d'agir à titre de citoyen, à titre d'institution scolaire, afin de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT la série de recommandations dans le rapport « *Nourrir correctement les milliards de Terriens ou lutter contre le réchauffement climatique ?* » du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), une entité onusienne, qui plaident notamment sur le gaspillage alimentaire; et qu'actuellement, de « 25 à 30 % de la production totale de nourriture est gaspillée » alors qu'environ 820 millions de personnes souffrent de la faim à travers le monde;

CONSIDÉRANT qu'au Canada, 58 % de la nourriture est jetée tout au long de la chaîne alimentaire, de la fourche à la fourchette, pour un total de 11,2 millions de tonnes de résidus évitables, soit des aliments qui aurait dû être mangés ou donnés (ex. : à des banques alimentaires) plutôt que jetés (source : Recyc Québec);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) multiplie ses actions pour offrir aux élèves tout comme à son personnel une alimentation, locale et responsable; et qu'une bonne alimentation, favorise la réussite scolaire et l'éducation alimentaire responsable;

CONSIDÉRATION que la CSDM appuie les actions citoyennes (« zéro déchet ») visant à sensibiliser la Ville de Montréal tout comme le gouvernement du Québec pour la mise en place de solutions innovantes, écologiques et durables pour une vraie réduction du gaspillage alimentaire;

CONSIDÉRANT la mission éducationnelle de la CSDM et son rôle de premier plan dans l'éducation citoyenne des élèves; et sa grande préoccupation sur l'empreinte écologique du système alimentaire qu'elle exprime déjà dans son Plan vert 2019-2025;

CONSIDÉRANT qu'il existe des services de récupération alimentaire faisant la liaison entre les producteurs de surplus alimentaires (hôtel, restauration, institutionnel) et les organismes qui les redistribue aux personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT que la réduction de l'empreinte écologique du système alimentaire doit reposer sur un engagement gouvernemental et sur des valeurs de justice sociale, d'équité, de solidarité et de responsabilité collective;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction générale à faire état des solutions déjà mises en place par les services alimentaires pour réduire le gaspillage dans ses établissements scolaires et celles envisagées dans un avenir proche.

15 d). Proposition des commissaires Violaine Cousineau et Jean-Denis Dufort concernant l'application de la Loi sur la laïcité de l'État

Document déposé : CC-I-102

Cette proposition est retirée.

En cas d'absence du proposeur, ce dernier peut déléguer cette responsabilité à un substitut, faute de quoi, la proposition est retirée séance tenante.

16. Période réservée aux commissaires

Mme Chantal Jorg remercie le directeur général de la CSDM et lui réitère sa confiance. Elle mentionne les valeurs de tolérance, bienveillance et d'ouverture qui ont guidé ses actions. Elle le remercie aussi d'avoir rappelé la grande tradition de vivre ensemble de l'institution et que l'intelligence des personnes qui y travaillent permettra d'appliquer la loi dans la bienveillance. Elle souligne aussi l'exercice démocratique qui a été accompli auprès du Ministère pour faire valoir la position de la commission scolaire. Elle termine en mentionnant son inquiétude face à la situation de l'école La Dauversière, notamment en raison de la pression démographique dans son quartier.

La présidente mentionne qu'en septembre le Conseil des commissaires reviendra avec une liste des priorités de la commission scolaire après de grandes consultations auprès des conseils d'établissement, des comités de quartiers et des partenaires. Elle invite aussi M. Benoît Thomas à faire le suivi concernant le projet de La Dauversière.

17. Période réservée à la Direction générale

En écho à son discours de la rentrée, M. Robert Gendron, directeur général de la commission scolaire souligne la superbe opportunité qu'offre la CSDM à tous ses employés sur le plan du développement professionnel et d'expérience employé. Il invite toutes les personnes qui songent à une carrière en éducation à penser à la CSDM pour travailler à l'accomplissement d'une mission motivante et mobilisatrice dans un milieu où il est possible de développer une très grande autonomie professionnelle.

La séance est levée à 22 h 30.